



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## Brèves n°83

Janvier 2014

**Meilleurs vœux environnementaux  
Bonne année 2014 !**

## Prix Entreprises Environnement 2013

Dans le cadre de leur accord de partenariat, l'association Yvelines Environnement, les Chambres de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines et Val-d'Oise, les Conseils Généraux du Val-d'Oise et des Yvelines et la DRIEE IdF, décernent, tous les deux ans, un prix aux entreprises de leur territoire ayant mené des **actions remarquables en matière d'environnement et de développement durable.**

Les entreprises ont concouru dans **quatre catégories** :

- **Développement d'un nouveau procédé industriel innovant respectueux de l'environnement ou d'un produit nouveau développé selon les critères de l'éco-conception ;**
- **Mise en place de procédés de prévention et/ou de traitement liés à la protection de l'environnement : déchets, eau, air, économies d'énergie... ;**
- **Mise en place d'une politique forte de management environnemental global et notamment de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;**
- **Développement d'une action pédagogique, de sensibilisation ou d'information pour le développement durable y compris la préservation de la biodiversité...**

Plus de 4 000 entreprises des deux départements ont été sensibilisées lors de réunions d'information afin de les inviter à participer à ce concours. La cérémonie de remise des prix du 17 décembre qui s'est déroulée à la CCI du Val d'Oise, a permis de découvrir quelles entreprises de notre territoire sont les plus innovantes en matière d'environnement et de développement durable.

**Yvelines Environnement** - 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 - Fax : 01 39 54 61 66 - e-mail : [yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr) - Site: <http://www.yvelines-environnement.org>



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## Palmarès du PEE 2013 :

**Lauréat catégorie I** : Développement d'un nouveau procédé industriel innovant respectueux de l'environnement ou d'un produit nouveau développé selon les critères de l'éco-conception

**EUROVIA - VINCI** - 48 avenue Gabriel Péri - 78360 Montesson

**Projet récompensé** : La gamme des enrobés E2 (écologiques et économiques)

**Contact** : Olivier ZUNQUIN - Chef d'agence

Tél : 01 30 15 26 26    [montesson@eurovia.com](mailto:montesson@eurovia.com)

**Lauréat catégorie II** : Mise en place de procédés de prévention et/ou de traitement liés à la protection de l'environnement : déchets, eau, air, économies d'énergie...

**PROTEC** - 208 rue Michel Carré - 95870 Bezons

**Projet récompensé** : Station d'épuration zéro rejet liquide dans le milieu naturel

**Contact** : Jean-Christophe COLLIN - Directeur Général

Matthieu APPERT - responsable environnement

Tél : 01 34 34 68 68    [m.appert@protec-industrie.com](mailto:m.appert@protec-industrie.com)



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## Suite du Palmarès du PEE 2013 :

***Lauréat catégorie III*** : Mise en place d'une politique forte de management environnemental global et notamment de réduction des émissions de gaz à effet de serre

**PEPINIERES THUILLEAUX** : 6 route de Rambouillet - 78460 Choisel

Projet récompensé : Démarche environnementale globale : limitation de l'impact des activités de production sur l'environnement, notamment l'obtention d'un bilan carbone positif

Contact : Thierry GABORIAU – Directeur - Tél : 01 30 52 36 16

production@thuilleaux.com

***Mentions spéciales*** pour :

- en **catégorie II** : "Système de récupération des déchets lors des opérations de maintenance"  
→ JUNGHEINRICH France (78 & 95)
- en **catégorie III** : "Objectif 0 émission de CO2"  
→ CHIMEX (95)

***Vous pouvez retrouver sur notre site internet toutes les informations concernant le Prix Entreprises Environnement*** <http://www.yvelines-environnement.org/> en suivez les ACTIONS, actions de sensibilisation auprès des industriels



YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

# Lancement du concours YE 2014 « notre ami le patrimoine naturel et bâti » :

**! TOUS À VOS CRAYONS !**

**YVELINES ENVIRONNEMENT**  
organise le jeu-concours

notre ami le  
**Patrimoine naturel et bâti**  
du 9 janvier au 11 avril 2014  
comment bâtir sans détruire

Plus d'infos sur notre site : [www.yvelines-environnement.org](http://www.yvelines-environnement.org)

Reservé aux jeunes de 5 à 15 ans

Avec la participation de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, l'APRZ, la Base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Bergerie Nationale de Rambouillet, le Domaine de Madame Elisabeth, l'Espace Rambouillet, EADS ASTRILUM, EBS La Reine Val de Seine- ESPERANACE, l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, l'Établissement Public - Château de Versailles, la Ferme de Gally, la Fondation de Coubertin, le Groupe Bolloré (Autolib'), l'Imprimerie Wauquior, L'AFARCE Granulats, La Lyonnaise des eaux, le Muséum National d'Histoire Naturelle/Arboretum de Chèvreloup, le Musée National de Port-Royal des Champs, l'Office National des Forêts, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Potager du Roi, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Réseau de Transport d'Électricité (RTE), Saquiota, la Sièrre aux Papillons, la SEVESO, SUDOMPE et Site EDF de Porcheville.

Tous droits d'usage et de reproduction des présentes sont protégés par le Collège de la propriété intellectuelle.

Pour la 25<sup>ème</sup> année consécutive et dans le cadre de son **Cycle d'Éducation à l'Environnement**, Yvelines Environnement a lancé le 9 janvier son jeu-concours, destiné aux jeunes des Yvelines de 5 à 15 ans, pour l'année scolaire 2013-2014. Le concours sera clôturé le **11 avril**.

De nombreux documents aideront les élèves à compléter une nouvelle grille de mots et à réaliser des panneaux et des fresques pour illustrer la phrase :

« NOTRE AMI LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI,  
comment bâtir sans détruire »

Vous pourrez trouver dans toutes les gares SNCF de notre département les bulletins qui vous permettront de participer. Ils sont également téléchargeables depuis notre site internet :

<http://www.yvelines-environnement.org/>

En suivant les **ACTIONS**, actions éducatives puis cycle d'éducation à l'environnement.



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## Actualité...

### *Billet d'humeur :*

## le PLATEAU de SACLAY

Par publication au Journal Officiel le 31 décembre 2013, la « **Zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay** » a été officiellement créée. Et certains de se gargariser du fait que **2.400 ha échappent à l'urbanisation**, soit, est-il écrit dans la presse, 90% du plateau. C'est faire fi des 1.000 ha déjà consommés entre 1982 et 2008 sur un plateau déclaré zone non constructible après la dernière guerre (avec l'implantation du CEA et du Centre d'essais des propulseurs), et des 800 ha disparus entre 2003 et 2013, dont la moitié pour 2008 à 2013 peuvent s'ajouter aux 1.000 précédents, soit **environ 1.400 ha de terres agricoles « urbanisées » depuis 1982**. Il aurait été honnête de dire que les 90% étaient calculés à partir de ce qui restait du plateau en 2013.

Et que fait-on des infrastructures qui vont consommer entre 100 et 150 ha (toujours la même source), sur quelles terres seront-elles installées ? Il est attendu, avec les implantations prévues (instituts et logements), 32.500 personnes supplémentaires dont 20.200 étudiants, ce qui va engendrer de fortes perturbations sur les milieux.

Et que dire de ces « écologistes » qui ne parlent que de terres agricoles, de maraîchage et autres activités para-agricoles, sans un seul mot pour **la nature, la vraie**. Sur les 2.400 ha, il faudrait séparer les espaces agricoles des espaces naturels, pour voir la part réservée à ces derniers. Pas un mot pour la « Réserve naturelle conventionnelle » de l'Étang vieux de Saclay (51 ha dont 40 ha de plan d'eau) et de ses liens vitaux avec les autres étangs du sud-ouest parisien dont la « Réserve naturelle nationale de l'étang de St-Quentin-en-Yvelines » ; pas un mot sur le besoin de tranquillité et de sources de nourriture pour les bandes hivernantes de Vanneaux huppés et de Pluviers dorés fréquentant depuis des lustres les terres voisines. Avec le fractionnement par les infrastructures diverses, les dérangements continus, les milieux vont être « stérilisés ».

Que devient la biodiversité là-dedans, terme dont les politiques et autres aménageurs se gargarisent sans savoir ce qu'il signifie exactement. **Tout est conçu pour l'homme et ses besoins, mais pas pour la nature**. L'agriculture n'est pas, n'est plus, la nature ; pour preuve, les travaux publiés par le Muséum National d'Histoire Naturelle, sur la base du programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) depuis 1989, qui montrent que c'est dans les milieux agricoles que l'on observe la plus forte diminution qualitative et quantitative de l'avifaune.

**Alors, 2.400 ha sauvegardés ..... pas pour tout le monde**. Ce qui s'est passé insidieusement depuis 1982 devrait faire réfléchir sur le futur de ces 2.400 ha !!

## Rapport annuel 2012 de l'INRA :

Comme chaque année, l'INRA a publié son rapport sur ses activités de recherche. Parmi celles-ci, nous en avons retenu quelques-unes qui intéressent **la santé** et **l'environnement humain**, ainsi que la protection de la nature.

- Travaux ayant révélé les **adaptations génétiques** d'un virus influenza permettant d'infecter de nouvelles espèces, de l'oiseau aquatique à la poule, de la poule à la dinde. Ainsi, le virus H5N1 de volaille (dit grippe aviaire) est très dangereux lorsqu'il réussit à infecter un humain. Ces travaux permettent de proposer de meilleurs moyens de prévention et de lutte, ainsi que des politiques sanitaires plus efficaces.
- Mise en évidence scientifique de la **désorientation des abeilles** par une faible dose non létale d'insecticide, en l'objet le *thiametoxam*, de la famille des néonicotinoïdes : pas d'effet létal, mais incapacité de retrouver la ruche, ce qui revient au même résultat.
- Des **microalgues** prometteuses pour les biocarburants de 3<sup>ème</sup> génération. A quand le stade industriel ?

.../...



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.



## Suite du rapport annuel 2012 de l'INRA :

- L'effet **cocktail des pesticides** a des conséquences génotoxiques : un cocktail de 5 pesticides a démontré un potentiel génotoxique plus important que celui prédit par l'additivité des réponses de chaque constituant (programme PERICLES mené en collaboration ANSES et 2 unités INRA : Toxalim et Métarisk). Ce travail a été réalisé en tenant compte des niveaux de résidus de pesticides dans les aliments et des habitudes de consommation de la population. 7 cocktails contenant de 2 à 6 pesticides ont ainsi été identifiés.
- Le **sucre** influence le **comportement alimentaire** et le **métabolisme cérébral**. Travaux permettant de comprendre la manière dont les préférences exacerbées, voire les addictions au sucre, se mettent en place chez le jeune.
- Favoriser l'habitat du carabe pour **réguler les bioagresseurs**. Thèse visant à identifier le rôle des mosaïques de cultures et des éléments semi-naturels (bordures de champs) sur les populations du carabe auxiliaire *Pterostichus melanarius* prédateur de pucerons et limaces. Conclusion : favoriser la complémentarité des cultures implantées à l'automne et au printemps pour assurer la continuité d'habitat aux espèces qui y vivent.

*Comme quoi on n'arrête jamais de redécouvrir la lune en écologie appliquée !*

<http://institut.inra.fr/Reperes/Documents/Rapports-d-activite/Rapport-d-activite-2012>



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## Dossier « L'éolien » : Des éoliennes à Allainville-aux-Bois dans les Yvelines ?

EDF énergies nouvelles a présenté son projet d'implantation de cinq éoliennes de "3,3MW" de puissance sur un site situé à proximité (600m) du village d'Allainville aux bois le long de l'autoroute A10 (recul de 300m).

Ces éoliennes d'un **mat de 89m** seront équipées d'un **rotor de 122m** soit une **hauteur en bout de pale de 150m**. Elles devraient éviter 2770 tonnes de CO2.

Ce projet répond aux objectifs régionaux prévus par la **loi grenelle II** qui revendiquent de 4 à 8 éoliennes par an jusqu'à 2020.

Il devrait générer des ressources financières locales :

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), environ 60k€ pour la **communauté** de communes Contrée d'Ablis-Porte des Yvelines (CAPY) et 25k€ pour le Conseil Général des Yvelines.

La location de terres agricoles revient au propriétaire.

**Voilà pour le côté face.**

**Regardons-le côté pile de ce projet :**

Cette implantation consomme **plus d'un hectare de terres agricoles** auquel il faudra ajouter les 10km de tranchée pour acheminer l'électricité jusqu'à Auneau.

Il n'y a pas eu de mesure spécifique sur le comportement du vent sur ce site. EDF s'est basée sur la rentabilité des éoliennes d'un site voisin. Or, les vitesses de vent peuvent varier de manière importante à seulement quelques km de distance. Ce point met un **doute sur la rentabilité du projet**.

La puissance de 3,3MW est la puissance maximale qui est atteinte par un vent de 50km/h.

Si cette vitesse est dépassée, l'éolienne est alors freinée ce qui induit de l'énergie négative. Elle sera stoppée en cas de fort vent soit environ 90km/h.

Les éoliennes nécessitent une **maintenance** tous les six mois. Leur durée de vie est de 20 ans.

Les frais de déconstruction sont couverts par la vente de la ferraille usagée. La remise en état du site sera superficielle. Le **socle de béton** d'un diamètre de 24m au plus grand, profond de 3,5m **restera en terre**.



YVELINES  
ENVIRONNEMENT  
Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## Suite Dossier « L'éolien » : Des éoliennes à Allainville-aux-Bois dans les Yvelines ?

Bien sûr les études paysagères et patrimoniales ont toutes des constats positifs, donc aucune modification, aucun apport : le site attendait les éoliennes. Il ressort de cette analyse que ce projet qui répond précipitamment à la demande européenne -traduite par des objectifs régionaux- ne s'applique peu à la France car ne se substitue pas aux centrales à charbon ou autres combustibles fossiles. Il n'intervient donc pas dans l'économie de production de CO<sub>2</sub> (sic 2770 T).

Sur ce sujet le rapport de l'assemblée nationale est intéressant à parcourir :

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i2398.asp>

**L'implantation d'éoliennes est aujourd'hui contraire aux retours d'expérience d'autres pays** plus avancés dans ce type d'énergie.

**Les Etats Américains ont été très tôt, les premiers bernés par la "religion " du vent !**

Dès 1981, sous la poussée de certains, les gouvernements de différents états américains, dont entre autres la Californie et Hawaï ont lancé la construction de ce qu'ils appellent les « Wind Farms ». Les financements de ces mégaprojets ont été évidemment payés par les taxes des contribuables.

Il a fallu dix ans pour se rendre compte que les éoliennes n'étaient **pas rentables pour des raisons évidentes** : énergie intermittente donc rendements totalement insuffisants, coûts de maintenance et coûts de fonctionnement extrêmement élevés car pour que les mécanismes des éoliennes ne se dégradent pas, il faut qu'elles tournent. **Le comble, c'est de devoir les faire tourner quand il n'y a pas de vent !**

Mais un autre dilemme s'est présenté : il a fallu arrêter les éoliennes quatre mois par an, car elles décimaient des **milliers d'oiseaux migratoires**. Un des sites d'éoliennes a recensés **plus de 10.000 oiseaux tués** sur une année !



## Suite Dossier « L'éolien » : Des éoliennes à Allainville-aux-Bois dans les Yvelines ?

**Les financiers et les contribuables américains** sont des gens pragmatiques. Ils ont fait leurs comptes. **La bulle énergétique éolienne** n'était valable qu'avec les subsides des gouvernements des différents états. Et au grand désespoir de tous les lobbies et associations, **les gouvernements ont décidés de tout arrêter**. Le résultat global est apocalyptique en plus d'être une énorme perte financière.

**Donc**, depuis des années 14.000 éoliennes croupissent, se déginguent, rouillent dans les immenses « Wind farms » abandonnés à tout jamais. Des fortunes dépensées pour rien.

Les éoliennes de plus de 50m sont soumises à autorisation par une procédure ICPE qui comprend une étude de danger.

*La justice vient de condamner la Compagnie du vent, filiale de GDF Suez, à démolir dix des éoliennes qu'elle a implantées à proximité d'un château classé monument historique (TGI de Montpellier du 17.9.13, n° 11/04549). Le couple de propriétaires du château a également obtenu 37.500€ de dommages et intérêts. Outre un préjudice d'ordre moral et de perte de chance de clientèle, les juges ont retenu un ensemble de nuisances esthétiques (dénaturation du paysage), auditives (ronflement et sifflement) et visuelles (flashes toutes les 2 secondes, de jour comme de nuit) à la fois inhabituelles, permanentes et rapidement insupportables. Le tribunal a également condamné comme co-responsables, les bailleurs des terrains sur lesquels ont été installées les éoliennes, considérant qu'ils ne pouvaient ignorer le préjudice qu'ils allaient causer en acceptant de tels aménagements.*



YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## Dossier « Le charbon » : 1<sup>ère</sup> source d'énergie dans le monde ?

- **Combustible fossile le plus polluant, symbole du XIX<sup>ème</sup>, le charbon supplantera le pétrole comme première source d'énergie dans le monde d'ici 2020. La raison : les besoins insatiables de la Chine et l'Inde.**
- Rien n'y fait. L'encre du dernier rapport de l'ONU sur le changement climatique qui a renforcé l'alerte sur l'augmentation des gaz à effet de serre est à peine sèche, les énergies renouvelables ont beau se développer sur les cinq continents, la deuxième décennie du XXI<sup>ème</sup> siècle sera marquée par la suprématie du charbon. Le plus polluant des combustibles fossiles devrait supplanter le pétrole d'ici 2020, selon une étude du cabinet Wood Mackenzie, présentée à l'occasion du 22<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'énergie qui s'est déroulé en octobre dernier à Daegu en Corée du Sud.
- L'information a de quoi étonner le public français, conditionné par la prédominance du nucléaire dans le bouquet électrique, mais plusieurs rapports, dont un de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), en décembre 2012, ont annoncé l'inexorable progression de la houille.

.../...



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## Suite Le charbon : 1<sup>ère</sup> source d'énergie dans le monde ?

- La Chine, premier consommateur mondial de charbon, explique largement l'avenir radieux de l'énergie phare du XIXe siècle. À lui seul, le marché chinois représentera deux tiers de la croissance globale de la demande de charbon dans les dix prochaines années. La moitié des nouvelles capacités de production d'électricité construites en Chine entre 2012 et 2020 auront recours au charbon, précise Wood Mackenzie. L'Inde n'est pas en reste.

### **Le principal atout de la houille reste son prix :**

- Les réserves sont toujours abondantes : elles représentent 130 ans de consommation mondiale selon l'AIE. La production de l'Indonésie, de l'Afrique du Sud et de l'Australie, contribuera à augmenter de 20% les volumes produits d'ici 2020. Le principal atout de la houille reste son prix. Il est actuellement **trois fois moins cher que le gaz naturel liquéfié** (GNL, transporté par navires) et **deux fois moins que le gaz en Europe**. Aux États-Unis, l'essor du gaz de schiste depuis cinq ans a provoqué une baisse des prix du gaz naturel, lequel s'est substitué au charbon dans les centrales thermiques américaines. Résultat, des surplus de charbon américain, plus compétitif que le gaz russe, norvégien ou qatarien, se sont déversés sur le Vieux Continent.
- Même si les industriels revendiquent construire des centrales au «charbon propre», l'AIE notait au printemps dernier que la moitié des installations achevées en 2011 employaient toujours des technologies inefficaces en terme de pollution.
- *Mais comment peut-on oublier les « coups de grisou » et les innombrables morts due à la silicose (maladie pulmonaire provoquée par l'inhalation des poussières de silice).*



YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

# Quelle place pour le nucléaire ?

par Bernard Lenail

17.11.2013

En France il est de mode, depuis quelques mois, de brocarder le nucléaire (son poids excessif, son coût ruineux pour le pays et les consommateurs, le fardeau que constituent ses déchets sans parler de l'épée de Damoclès des risques). Il est également de mode de prôner l'exemple allemand non pas tant pour vanter sa réussite économique (équilibre budgétaire, faible taux de chômage, tissu industriel et réussites à l'exportation) que pour jalouser le modèle caractérisé par un très fort soutien aux énergies renouvelables et un brutal abandon du nucléaire : l'exemple même de la vertu !

En tant qu'anciens de l'industrie nucléaire nous bénéficions d'une certaine légitimité pour parler et défendre cette industrie. L'expérience montre cependant que ce n'est pas toujours suffisant aujourd'hui pour être convaincant devant un public préférant souvent placer sa confiance dans des gens jugés plus indépendants que nous, même si ceux-ci n'ont pas compétence.

Nous souhaitons donc donner la parole aujourd'hui à deux brillants universitaires français : François Ramade et François Lévêque qui ne peuvent être soupçonnés comme nous d'être juges et partie.

Le Professeur François Ramade jadis impliqué dans la planification énergétique française et versé dans l'écologie des ressources naturelles est aujourd'hui surtout connu en tant que Professeur Emérite d'Ecologie et de Zoologie (Université de Paris Sud-ORSAY et CNRS) il est très impliqué dans la Société Française d'Ecologie, la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Il est aussi connu par ses nombreux ouvrages en matière d'écologie et de Sciences de l'Environnement: en particulier ses « Eléments d'Ecologie » et son « Dictionnaire encyclopédique de l'Ecologie et des Sciences de l'environnement ». Bien qu'il ait été pendant plusieurs années membre du Conseil scientifique de l'IPSN, on n'attendrait pas qu'il prenne la plume pour argumenter sur la place du nucléaire dans la transition énergétique....Pourtant il l'a fait récemment dans un document très achevé qui fait une analyse générale, au delà de la transition énergétique, des problématiques de la réponse française à la crise contemporaine de l'énergie.... Toutefois, sa publication est encore peu diffusée en dehors de revues dont le tirage est assez limité telles que *Naturellement*, la *Revue du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement* ou *Les cahiers Rationalistes*. Ce texte est mis à notre disposition par le Professeur François Ramade :

[http://uarqa.org/downloads/Documentation/pr\\_ramade\\_place\\_du\\_nucleaire\\_dans\\_la\\_transition\\_mai\\_2013.pdf](http://uarqa.org/downloads/Documentation/pr_ramade_place_du_nucleaire_dans_la_transition_mai_2013.pdf)



YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.



## Suite : Quelle place pour le nucléaire ?

par Bernard Lenail

17.11.2013

L'autre universitaire auquel nous donnons aujourd'hui la parole est François Lévêque, professeur d'économie à Mines ParisTech, qui vient d'exprimer son point de vue sur la situation allemande dans un article paru dans *La Tribune* le 20 octobre dernier *Sortie progressive ou accélérée du nucléaire ? Les leçons du choix allemand* au lien suivant :

<http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/20131020trib000791413/sortie-progressive-ou-acceleree-du-nucleaire-les-lecons-du-choix-allemand.html>

L'internaute qui souhaiterait aller plus avant sur ces deux sujets pourra lire avec intérêt quelques articles parus dans l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* peu partisan du nucléaire et dont le dernier article d'une longue série est paru en anglais le 25 octobre sous le titre choc *Germany's Defective Green Energy Game Plan* ou *La stratégie verte de l'Allemagne : un constat d'échec* traduit en français sur le site de Sauvons le Climat au lien suivant :

<http://www.sauvonsleclimat.org/communiqueshtml/strategie-verte-alle-magne-echec/35-fparticles/1484-strategie-verte-alle-magne-echec.pdf?tmpl=component>

Avec un peu de patience l'internaute curieux pourrait facilement trouver sur la toile l'appel lancé le 4 novembre par quatre scientifiques : ces spécialistes très connus de la lutte pour la préservation du climat demandent à tous ceux qui sont susceptibles d'avoir de l'influence d'avoir une approche nouvelle sur les nouvelles technologies nucléaires car, selon eux, le recours aux énergies renouvelable ne suffira pas et parce que les risques liés aux nouveaux réacteurs sont très inférieurs à ceux découlant du recours aux énergies fossiles. Un langage nouveau de la part de membres du GIEC !



YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## Suite : Quelle place pour le nucléaire ?

par Bernard Lenail

17.11.2013

D'autres pourraient trouver le point de vue de Benny Peiser directeur de la *Global Warming Policy Foundation* (Londres) qui, s'adressant au public australien, recommande de réfléchir très sérieusement avant d'adopter le train des mesures vertes à qui veut éviter une répétition du fiasco qui se déroule en Europe. Un conseil sage mais inattendu et totalement ignoré en France.

Enfin, dans un registre différent nous souhaitons attirer l'attention des internautes sur un appel paru le 15 octobre dans *Libération* sous la plume de Messieurs Robert Badinter, Jean-Pierre Chevènement, Alain Juppé et Michel Rocard : *La France a, plus que jamais, besoin de scientifiques et techniciens*. Suscité initialement par le fait que des minorités non représentatives ont réussi à empêcher tout débat public sur CIGEO (projet de stockage profond de déchets nucléaires), Cet appel a en fait une portée beaucoup plus générale : nous voyons en effet aujourd'hui, dans beaucoup de domaines (santé, nucléaire, gaz de schistes, nanotechnologies, OGM,...), de façon presque constante, des groupuscules plus ou moins violents, à la compétence auto-proclamée, empêcher tout débat démocratique et condamner au silence tous les savants et experts. Cette tribune n'a suscité, à notre connaissance, aucune réaction des pouvoirs publics chargés de veiller d'assurer le libre débat et le libre accès du plus grand nombre à la connaissance. On trouvera cet appel au :

[http://uanga.org/downloads/Documentation/liberation\\_15\\_10\\_13\\_la\\_france\\_a\\_besoin\\_juppe\\_rocard\\_badinter\\_chevenement.pdf](http://uanga.org/downloads/Documentation/liberation_15_10_13_la_france_a_besoin_juppe_rocard_badinter_chevenement.pdf)



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## Retour sur l'actualité *automnale* :

Après 18 mois de concertation, le **Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France**, approuvé par le C.A. de Ports de Paris le 26 juin, a été présenté le 15 octobre au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), Palais de Iena à Paris, devant un public de près de 200 personnes .

**Le Schéma de Services Portuaires d'Ile de France** est le résultat d'une démarche concertée initiée début 2012 avec tous les acteurs territoriaux (services de l'Etat, Région, Départements, Communes et intercommunalités, entreprises, associations environnementales et représentants des salariés). Il vise à traduire les grandes orientations du projet stratégique de Ports de Paris en un plan d'actions partagé, afin que les ports s'intègrent pleinement au développement et à la vie des territoires.

S'il constitue pour notre établissement la « **feuille de route** » du réseau portuaire à l'horizon **2020-2025**, ce document est avant tout **une base de dialogue avec les territoires** ayant pour objectif, partout où c'est souhaité et possible, d'aboutir à une contractualisation des actions identifiées.

Un **bilan** sur la mise en œuvre et l'évolution du Schéma de Services Portuaires d'Ile de France sera présenté chaque année à l'ensemble des acteurs territoriaux associés à cette démarche.

Vous pouvez **télécharger** le Schéma de Services Portuaires d'Ile de France sur :

**<http://www.paris-ports.fr/actualites/schema-de-services-portuaires-dile-de-france-au-palais-d-iena>**



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## Infos ONF :

- **L'Office National des Forêts**, pour raisons de sécurité routière, a commencé à procéder à des opérations de destruction de sangliers sur le massif forestier de St-Germain-en-Laye dès le mois de novembre, puis le 10 décembre, le 14 janvier 2014, les 4 et 11 février, les 3-13-20-27 mars, toute la journée de 9 à 17h. La circulation est interdite les jours indiqués.

- **Forêt domaniale de Rambouillet**

Une plantation vient d'être réalisée par l'Office National des Forêts et concerne la parcelle 08.22 de la forêt domaniale de Rambouillet.

Cette intervention correspond aux prescriptions de l'aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, qui est appliqué pour la période 2006-2025 pour la forêt domaniale de Rambouillet.

*CP de l'ONF consultable sur notre site en suivant l'ACTUALITE, Communiqués de presse :*

*<http://www.yvelines-environnement.org/>*



YVELINES  
ENVIRONNEMENT  
Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

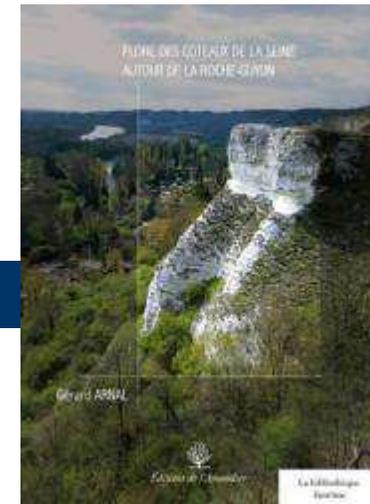
## À découvrir :

- Gérard Arnal, ingénieur agronome et botaniste émérite, est l'auteur d'un ouvrage inédit sur **la flore des coteaux de la Seine autour de la Roche Guyon**, du XIXe siècle à nos jours.
- Nous vous invitons à le découvrir en cliquant sur le lien ci-dessous :  
<http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/le-parc/actualites/en-cours/bdd/actu/71>

C'est un magnifique recueil des plantes rencontrées sur la Réserve Naturelle Nationale des coteaux de Seine, 480 pages largement illustrées, que vous pouvez acquérir aux Editions de l'Amandier :

[http://www.editionsamandier.fr/f/index.php?sp=liv&livre\\_id=367&PHPSESSID=4383c3227e9a86ca2c70dcef1eec3f0c](http://www.editionsamandier.fr/f/index.php?sp=liv&livre_id=367&PHPSESSID=4383c3227e9a86ca2c70dcef1eec3f0c)

- **N'hésitez pas à consulter notre site internet**  
<http://www.yvelines-environnement.org/>



**A bientôt ☺**